

# Questions relatives à la gestion des risques associés aux patinoires extérieures



## Gestion des risques

Novembre 2020

**AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE (LES PLANS D'EAU NATURELS NE SONT PAS PERMIS)**  
Veuillez consulter les services de gestion des risques de la MSBA avant d'aménager une nouvelle patinoire.

### État de la surface

- Outdoor ice rinks should be constructed on surfaces that are flat and free from mounds, heaves, or other irregularities. Une patinoire extérieure doit être aménagée sur une surface plane sans monticules, bosses ou autres aspérités.
- Il faut aussi enlever les pierres et autres débris.
- Lorsqu'il s'agit d'un revêtement dur comme du pavage ou du béton, une inspection doit être effectuée avant l'inondation de la surface afin de déceler les fissures et les trous en vue de leur réparation et d'enlever les débris.
- Lorsqu'il s'agit d'une surface comme un gazon, une inspection doit être effectuée afin d'enlever les branches et les autres débris. La surface doit être recouverte d'une feuille de plastique qui retiendra l'eau et protégera le gazon.
- Il faut déneiger la patinoire après chaque chute de neige pour que la surface soit sécuritaire.

### Équipement

- L'éclairage doit être amplement suffisant si l'utilisation de la patinoire après les heures de classe est autorisée par la division scolaire.
- Il faudrait installer des bancs sur lesquels les usagers peuvent se reposer et s'asseoir pour chauffer et retirer leurs patins.
- Il faudrait également prévoir des poubelles pour que des déchets ne se retrouvent pas sur la patinoire.
- Des dispositifs d'arrosage appropriés doivent être facilement accessibles et entreposés de façon sécuritaire sur place, c'est-à-dire des boyaux, des pelles ainsi qu'une lame à glace pour raser la surface afin d'enlever les bosses et les aspérités.
- Surfaceuse (Zamboni) – Si vous décidez d'utiliser une surfaceuse (provenant d'un centre communautaire avoisinant), vous devez vous assurer que la glace peut supporter son poids. Si la surfaceuse roule sur du gravier, des petits morceaux pourraient être projetés aussi bien sur la surface de glace extérieure que sur celle d'un aréna.

### Inondation

- L'inondation est souvent nécessaire pour faire en sorte que la glace soit plane et sécuritaire.
- Il ne faut pas inonder la surface lorsqu'il neige ou lorsqu'elle est enneigée. Elle pourrait devenir inégale et potentiellement dangereuse une fois gelée.
- Il faut toujours effectuer une inspection avant l'inondation de la surface et enlever tous les débris et la neige qui s'y trouvent avant de procéder à l'inondation.
- Appliquer de légères couches d'eau, curer à grande eau le système d'approvisionnement en eau pour déloger les accumulations de particules et s'assurer que la pression est suffisante.
- L'inondation n'est pas recommandée à des températures très froides (inférieures à moins de 20 degrés Celsius). La glace pourrait se fendre et des bulles se former, entraînant des conditions non sécuritaires pour le patin.

## Épaisseur et conditions de la glace

- L'épaisseur recommandée varie de 5 cm à 6,35 cm.
- Si la glace est moins épaisse, elle pourrait fondre plus rapidement.

## Bordures de patinoire

- Les bordures servent à déterminer la surface de la patinoire.
- Elles peuvent aussi servir à délimiter la patinoire en aires de patin (niveau/âge).
- Les bordures doivent être installées correctement, sans piquet ou autre matériau saillant.
- Si les bordures tombent, il faut les réparer ou les enlever immédiatement.

## Risques des patinoires extérieures

- Tous les risques constatés lors de l'inspection doivent être documentés et les réparations nécessaires effectuées immédiatement.
- La patinoire doit être fermée immédiatement et le demeurer jusqu'à l'achèvement des travaux de réparation.
- Parmi les dangers courants, il y a :
  - les fissures,
  - les monticules formés par le gel,
  - le sol exposé,
  - une surface glacée raboteuse,
  - des fragments de glace.

## Entretien et inspection des patinoires extérieures

- Il est recommandé d'effectuer une inspection deux fois par jour pour s'assurer que la glace est sécuritaire.
- Il faut documenter les inspections, notamment tous les travaux de réparation et d'entretien qui sont ou qui doivent être effectués.
- Il ne faut pas utiliser des camions pour l'entretien de la patinoire ou pour déblayer la neige. Les camions laissent des débris comme du sable ou du sel sur la surface glacée qui peuvent entraîner la fonte de la glace.
- La surveillance des patinoires publiques permet de prévenir les comportements dangereux.

## Employés/bénévoles

- Les employés/bénévoles peuvent aider à faire en sorte que les conditions de la patinoire soient sécuritaires en supervisant les patineurs ou en effectuant des inspections et des travaux d'entretien.

- Les bénévoles doivent recevoir une formation du personnel de l'école sur la façon d'effectuer correctement leurs tâches.
- Les mêmes documents scolaires, semblables aux listes de contrôle des aires de jeux, devraient être utilisés pour tenir un registre des inspections effectuées et des incidents qui surviennent.

## Signalisation

- Des panneaux doivent être installés autour de la patinoire offrant les renseignements suivants :
  - Heures d'ouverture
  - Le fait que le port d'un casque approuvé par la CSA est obligatoire (une visière est recommandée).
  - Règles de conduite :
    - Toutes les personnes qui se trouvent sur la glace doivent porter des patins et un casque.
    - Il n'est pas permis d'apporter des aliments et des boissons sur la patinoire.
    - Il est interdit de faire du chahut.
    - Les contacts physiques et les mises en échec sont interdits.
- La patinoire est ouverte ou fermée.
- Les enfants doivent faire l'objet d'une surveillance.
- Numéro de téléphone de l'école ou de la division pour signaler des incidents ou des préoccupations.
- En cas d'urgence, composez le 911.
- La consommation d'alcool est interdite.
- Les services de gestion des risques de la MSBA déconseillent les feux de camp en tout temps.



**Nom de l'école/la division**  
**Numéro de téléphone**  
**Heures d'ouverture/sauf en cas d'intempéries**  
**Utilisations permises (p. ex. patinage d'agrément seulement)**

*Tous les participants (les élèves) doivent pouvoir jouir de cette patinoire en toute sécurité. Veuillez respecter les lignes directrices et les règles qui sont affichées.*



## INFORMATION GÉNÉRALE

*Cette patinoire ne fait pas l'objet d'une surveillance après les heures de classe. Un adulte doit assurer la surveillance des enfants en tout temps.*

## SÉCURITÉ

**Heures d'ouverture.**

**Le port d'un casque approuvé par la CSA est obligatoire (une visière est recommandée).**

**Règles de conduite :**

- Toutes les personnes qui se trouvent sur la glace doivent porter des patins et un casque.
- Il n'est pas permis d'apporter des aliments et des boissons sur la patinoire.
- Il est interdit de faire du chahut.
- Les contacts physiques et les mises en échec sont interdits.

**La patinoire est ouverte ou fermée.**

**Les enfants doivent faire l'objet d'une surveillance.**

**Numéro de téléphone de l'école ou de la division pour signaler des incidents ou des préoccupations.**

**En cas d'urgence, composez le 911.**



## RISQUES

**Il est présumé que les patineurs et les spectateurs connaissent les risques inhérents au patinage et les assument, notamment :**

- Blessures causées par un entrechoquement ou un contact avec d'autres patineurs
- Blessures causées par une chute
- Blessures causées par de l'équipement au cours d'activités liées couramment au patinage.
- L'école/La division n'est pas responsable des objets perdus ou volés.